

## Une entreprise pas comme les autres : l'ESAT

*C'est dans le cadre du concours organisé par l'Onisep intitulé des mots pour un métier que nous avons choisi de vous faire découvrir, le fonctionnement d'une entreprise pas comme les autres. En effet, Patrick Droniou, moniteur d'atelier et responsable d'insertion nous a reçu le 4 décembre 2008 au l'ESAT de Saint Pée. Grâce à son témoignage et à la visite de l'institution, cet homme un peu « Jésus », un peu aventurier nous a fait partager sa vision de son métier et découvrir le travail réalisé par les travailleurs handicapés.*

**L'**ESAT de Saint Pée à Oloron où travaille Patrick Droniou a été créé en 1970 et accueille actuellement 120 travailleurs handicapés. ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) dépend du ministère du travail, de la famille et de la solidarité.

Contrairement à ce que nous aurions pu penser l'ESAT n'est pas une entreprise même si elle en beaucoup d'aspects. En effet, les travailleurs produisent des biens et des services ; L'ESAT répond à des appels d'offres officiels et entre en concurrence avec d'autres entreprises. Ses activités doivent être également rentables, ses produits de qualité. Il doit respecter des délais et il est sans cesse à la recherche de nouveaux marchés.

A l'origine, l'ESAT de Saint Pée d'Oloron récupérait des cartons mais cette activité, bien qu'utile, n'était pas rentable. Les responsables ont alors commencé à créer et diversifier les activités pour répondre aux besoins du marché et rendre l'ESAT auto-suffisant. L'ESAT fait donc de la sous traitance pour des entreprises locales (entretien de palettes en bois pour Lindt, montage d'aimants pour l'industrie automobile, imprimerie, montage pour ruches, montage de cartons pour Federal Mogul...). Malheureusement certaines de ces entreprises sont elles aussi touchées par des délocalisations ou des baisses d'activité et la Turquie par exemple arrive à proposer des services moins coûteux que ceux de l'ESAT... Ils ont également un atelier de repassage pour les particuliers et

les restaurants, une station de lavage, une chocolaterie...

### L'utilité sociale par le travail

Patrick Droniou a connu un long parcours professionnel. Il a travaillé dans l'électronique, a été horloger, restaurateur en Afrique et prospecteur en lumière pour enfin devenir éducateur technique spécialisé (moniteur d'atelier) par le biais de formations.



*La mission de cet homme, redonner confiance à des « handicapables »*

Ainsi pour travailler à l'ESAT en tant que moniteur, il faut des diplômes techniques spécialisés. Il faut 8 ans de pratique quand on a un CAP, ou 5 ans de pratique après un BEP. On peut suivre des formations pour évoluer et changer de grade. C'est ce qu'a fait Patrick, il est également à présent responsable d'insertion c'est-à-dire qu'il place les travailleurs à l'extérieur pour qu'ils soient par la suite embauchés.

Le moniteur d'atelier anime un atelier en fonction de sa formation de base et a une dizaine de personnes à sa charge. Il accomplit 3 missions : **accompagner, produire, former**. Il doit aussi être

capable de gérer le groupe de travailleurs avec les problèmes qui peuvent se présenter. Il est payé par la DASS et travaille de 9h à 17 h en journée continue. Il est assimilé fonctionnaire puisqu'il est salarié d'une association : l'ADAPEI (association des amis et parents d'enfants inadaptés)

Le travail qu'il réalise auprès des travailleurs est un travail sur le temps. Il faut aux ouvriers un temps de formation et d'adaptation afin de pouvoir réaliser des objectifs de production et que l'ESAT puisse retirer 5% de ses ressources du travail en atelier. Comme le souligne Patrick Droniou, *«Travailler, c'est créer. Le problème du travailleur handicapé, c'est qu'on lui a toujours dit qu'il n'y arriverait pas. En arrivant à réaliser, il a alors une autre image de lui. Le but est d'amener le travailleur à l'autonomie. Il faut leur redonner confiance, les valoriser par le travail. L'idée, c'est toujours d'aller dans le sens du positif»*

Les travailleurs sont toujours suivis même quand ils travaillent à l'extérieur de la structure car ils ont besoin d'être soutenus. Pour Patrick Droniou : *« on est tous handicapé sauf que pour d'autres le handicap est plus visible »*

Quand on lui demande les qualités requises pour ce métier, il nous répond : « la patience, l'écoute et surtout être capable d'observer ».

Lors de la visite de l'atelier de pièces détachées, nous avons pu, nous même, constater la précision des gestes, la patience et la concentration que cela demandait aux travailleurs.

Les entreprises préfèrent confier ces tâches à l'ESAT car cela leur demanderait un surplus de main d'œuvre et beaucoup de temps. Aussi, grâce à ce travail, les entreprises ne payent pas de pénalités car

au-delà de 20 salariés si elles n'emploient pas d'handicapés, elles doivent payer une taxe de 6% sur la masse salariale, à l'Etat. Quand un travailleur handicapé travaille depuis plus de 2 ans dans une entreprise, celle-ci est dans l'obligation de lui proposer un CDI.

Cette rencontre a été enrichissante, non seulement sur le plan de la découverte professionnelle mais aussi sur le plan humain. Passionné par son métier, Patrick nous a fait comprendre l'utilité de sa mission. De plus il ne fait pas de différences entre les gens normaux et les handicapés. Pour lui, pour y arriver c'est juste une question de temps. Pour terminer, nous vous laisserons méditer sur cette conclusion à laquelle nous sommes arrivés : un bon guide est un vieux guide.

**Bon à savoir :** Les travailleurs handicapés sont tous volontaires et peuvent partir quand ils veulent. Ils sont accueillis de 18 à 65 ans. Pour travailler à l'ESAT, il faut avoir moins de 30% d'incapacité (déterminée par la Cotorep). Ils peuvent également changer d'atelier, en fonction du travail. Ils sont donc polyvalents pour répondre aux mieux aux besoins des différents ateliers. Il gagne 80% du SMIC et perçoivent l'aide adulte handicapé. Ils font 6 heures de travail par jour et bénéficient en plus d'un soutien en écriture. Le but est de les amener à travailler à l'extérieur. Quand un travailleur travaille depuis plus de 2 ans, l'entreprise est dans l'obligation de lui proposer un CDI. Les travailleurs n'ont pas le droit de grève et ne sont pas syndiqués, en revanche, ils ont la garantie de l'emploi. Ils ne sont pas là pour produire et travailler en priorité. Les travailleurs sont là pour se construire, être bien dans leur peau. Le but c'est qu'ils prennent confiance en eux par le biais du travail comme l'explique Patrick Droniou. Les handicapés peuvent être hébergés près de l'ESAT. Dans ce cas, 80% de leur salaire sert à payer l'internat. D'autres sont autonomes et habitent où ils veulent.